



Volet B

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe



12174564

BRIEF
Greffier

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

12 -10- 2012

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TOURNAI

N° d'entreprise : 0867228696

Dénomination

(en entier) : **M C TRUCKS**

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Siège : Zoning Industriel Tournai-Ouest, rue du Serpolet, 5 7522 Tournai (Marquain)

Objet de l'acte : prolongation de l'exercice social - transfert du siège d'exploitation -
adaptation des statuts aux modifications législatives - modification des
statuts.

D'un acte reçu par le notaire Bruno VANDENBERGHE, à Tournai, le 28 septembre 2012, portant la mention "ENREGISTRE à TOURNAI 2, le premier octobre deux mille douze. Volume 299, folio 63, case 11, rôle deux, renvoi deux. Reçu Vingt-cinq euros (25 €). Le Receveur ai (signé) M. WAELENS.", il résulte que s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société privée à responsabilité limitée "M C TRUCKS", ayant son siège social à 7522 Tournai (Marquain), rue du Serpolet, numéro 5, Zoning Industriel Tournai-Ouest. Après avoir délibéré, l'assemblée générale a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix : a) L'assemblée générale a décidé de prolonger l'exercice social pour le faire coïncider avec l'année civile (l'exercice social actuel a commencé le premier octobre deux mille onze et se terminera dès lors le trente et un décembre deux mille douze) et de déplacer la date de l'assemblée générale annuelle, par conséquent modifier comme suit l'article dix-huit des statuts : Remplacer le texte dudit article par « L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre. » ainsi que de remplacer à l'article quatorze paragraphe un des statuts le mot « mars » par « juin » b) L'assemblée générale a décidé de transférer le siège d'exploitation de 7011 Mons (Ghlin), Route de Wallonie, numéro 4 à Mons (Cuesmes), rue du Grand Courant, numéro 30 et par conséquent de modifier l'article trois des statuts comme suit : Remplacer le deuxième paragraphe dudit article par le texte suivant : « Le siège d'exploitation est établi à Mons (Cuesmes), rue du Grand Courant, numéro 30 ». c) L'assemblée générale a décidé de modifier comme suit les statuts suite entre autres aux modifications législatives : Article six – capital – souscriptions – libération : in fine dudit article supprimer les termes « libérées à concurrence de deux/tiers » et les remplacer par « entièrement libérées » Article huit – cession et transmission des parts A/ cessions libres : Au début dudit article, insérer un nouveau paragraphe libellé comme suit : « L'associé unique peut céder librement ses parts sous réserve de son régime matrimonial. » Article vingt – dissolution – liquidation : après le premier paragraphe, insérer un nouveau paragraphe libellé comme suit : « Le(s) liquidateur(s) n'entrera/n'entreront en fonction qu'après que sa/leur nomination ait été confirmée ou homologuée par le Tribunal de Commerce compétent » d) L'assemblée générale a conféré tous pouvoirs gérant pour l'exécution des résolutions prises sur les objets qui précèdent. Pour extrait analytique conforme (signé) Bruno VANDENBERGHE, Notaire à Tournai

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/10/2012 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature